

# PATRIMONIAL.FR

## Mon Guide de Souscription

### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

**Patrimonial.fr**  
25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie  
75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **[contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION CINEPME

Société Anonyme en formation au capital social à souscrire de 2 500 000 €  
Constitution par offre ouverte au public dont les modalités sont détaillées dans le Document d'Information Synthétique (DIS)

Siège social : 7-9 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Je soussigné(e) :

M – Mme – Mlle

Nom

Prénoms

Nom de jeune fille

Adresse

Code postal et ville

Domiciliation

Ne rien inscrire dans ce  
cadre  
réservé au  
centralisateur.

Connaissance prise des conditions d'émission des actions énoncées dans le Document d'Information Synthétique (DIS) remis sur document séparé concernant la constitution de CINEPME, qui aura principalement pour objet la production, le développement, la réalisation, l'exploitation, l'acquisition, la distribution, l'édition, la vente, la diffusion de films court et long métrage et de vidéo et la prise de toutes participations reliées à ces activités,

déclare souscrire :

action(s) CINEPME<sup>1</sup>

qui constitueront le capital de la future société dont le montant est fixé à la somme 2 500 000€ et verser 200 € par action, soit la somme de  €

Je vous autorise à débiter ladite somme de mon compte ci-dessus indiqué et je demande l'inscription en compte à mon nom de ce(s) titre(s) sous la forme

nominatif pur dans les registres de la société.

Je reconnais avoir reçu le Document d'Information Synthétique (DIS) et avoir été informé des facteurs de risque liés à ce placement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(en deux exemplaires dont un est resté en ma possession)

\_\_\_\_\_ Signature

<sup>1</sup> Dix actions au minimum, **montant exprimé en chiffres et en lettres**, et 25% du capital social maximum (soit un maximum de trois mille cent vingt-cinq actions).

## **CINEPME**

Société Anonyme en formation au capital social à souscrire de 2 500 000 €  
Constitution par offre ouverte au public dont les modalités sont détaillées dans le Document d'Information  
Synthétique (DIS)  
Siège social : 7-9 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

—  
SOUSCRIPTION DES 12 500 ACTIONS DE 200 € DE VALEUR NOMINALE CHACUNE  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL PAR OFFRE OUVERTE AU PUBLIC  
PRIX D'EMISSION : 200 € PAR ACTION  
TOUTE SOUSCRIPTION DEVRA PORTER SUR UN MINIMUM DE 10 ACTIONS

Le présent bulletin est adressé au souscripteur pour la souscription, dans les conditions et selon les modalités énoncées aux présentes, d'actions devant constituer le capital social de la société CINEPME, dont le projet de statuts constitutifs a été déposé par les fondateurs au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 5 novembre 2018, et pour laquelle notice a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* le 7 novembre 2018.

Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas le montant de capital fixé à 2 500 000€, l'Assemblée constitutive pourra à l'unanimité réduire ce montant à concurrence des souscriptions recueillies sans toutefois qu'il puisse être inférieur à 350 000€.

A défaut de recueillir 350 000€, les souscripteurs seront remboursés sans intérêt, ni frais dans les conditions prévues par la loi et dans le délai maximum d'un mois suivant la date de l'Assemblée constitutive.

Les actions porteront jouissance à partir de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT RECUES DU 7 NOVEMBRE 2018 AU 28 DECEMBRE 2018 dans les établissements suivants :

- Invest Securities Société anonyme au capital de 1 500 000 € - 73 Boulevard Haussman - 75008 Paris. 439 866 112 RCS Paris
- CINEPME par l'intermédiaire d'un de ses fondateurs Chiaa BABYA, 7-9 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris.

Elles pourront être suspendues sans préavis dès que le montant en capital fixé à 2 500 000 € aura été intégralement souscrit.

Les fonds versés en libération des 12 500 actions émises seront déposés au CIC.

## CINEPME

Société Anonyme en formation au capital social de 2 500 000€  
Siège social : 7-9 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris

### POUVOIR

Je soussigné (2)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions souscrites : \_\_\_\_\_

agissant en qualité de souscripteur au capital de la société en formation CINEPME, constitué pour mandataire (2), sans faculté de substituer,

- M. le Président de l'Assemblée constitutive

ou, à son défaut,

- M. \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'Assemblée constitutive de ladite société qui sera convoquée dès la clôture de la souscription et qui se tiendra au plus tard le 31 janvier 2018, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la souscription du capital social et de la libération des actions en numéraire ;
- approbation et modification, le cas échéant, des statuts constitutifs de la société ;
- nomination des premiers membres du conseil d'administration de la société ;
- nomination du commissaire aux comptes ;
- reprise des actes passés par les fondateurs pour le compte de la société en formation ;
- mandat à donner au président de la société ou à son défaut au directeur général pour effectuer tous actes nécessaires jusqu'à l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

et en conséquence, en mon nom et pour mon compte, assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence et toute autre pièce, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire dans le cadre de la conclusion de la société.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas d'ajournement pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Par ailleurs (3),

Je souhaite recevoir sous forme numérique, par courrier électronique à l'adresse e-mail ci-dessus, l'ensemble des documents légaux pour la convocation aux assemblées générales en lieu et place des documents papier. Je prends note que ces documents demeurent également consultables sur le site Internet [www.cinepme.com](http://www.cinepme.com), ou pourront m'être adressés par courrier sur simple appel téléphonique au 01 42 65 10 50.

Je ne souhaite pas recevoir par courrier électronique les documents légaux pour la convocation aux assemblées générales, lesquels me seront donc adressés par courrier à mon adresse postale.

Le présent pouvoir est valable jusqu'au 28 février 2019 et est régi par le droit français.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature<sup>4</sup>

2) Chaque souscripteur dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il a souscrites. Le mandataire d'un souscripteur dispose des voix de son mandat dans les mêmes conditions.

UN SOUSCRIPTEUR PEUT SE FAIRE REPRESENTER PAR UN AUTRE SOUSCRIPTEUR OU PAR SON CONJOINT. SI LA PRESENTE PROCURATION EST RETOURNEE SANS INDICATION DE MANDATAIRE A LA SOCIETE OU A L'UNE DES PERSONNES HABILITEES PAR ELLE A RECUEILLIR, LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE EMETTRA UN VOTE FAVORABLE A L'ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTIONS CONFORMEMENT A L'ORDRE DU JOUR PUBLIE AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES.

POUR EMETTRE TOUT AUTRE VOTE, LE SIGNATAIRE DOIT FAIRE CHOIX D'UN MANDATAIRE QUI ACCEPTE DE VOTER DANS LE SENS INDIQUE PAR LEDIT SIGNATAIRE.

3) Mettre une croix dans la case pour l'option choisie.

4) Faire précéder la signature de « Bon pour pouvoir ».

# PATRIMONIAL.FR

## Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

### VOTRE SITUATION PERSONELLE

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
<b>Civilité</b>	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
Lieu de naissance :	_____ Dept : _____	_____ Dept : _____
Nationalité :	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____
<b>Situation professionnelle</b>	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage
Profession : <small>(Retraité, ancienne profession)</small>	_____	_____
<b>Contact</b>		
Téléphone/Portable:	_____ / _____	_____ / _____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	_____
	CP : _____ Ville : _____ Pays : _____	
<b>Situation matrimoniale</b>	<input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Union <input type="radio"/> Veuf(ve)	
<b>Régime matrimonial</b>	<input type="radio"/> Communauté légale <input type="radio"/> Séparation de biens <input type="radio"/> Communauté Universelle <input type="radio"/> Participation aux acquets	
<b>Nombre d'enfant(s)</b>	_____ dont : _____ à charge	

### Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

### VOTRE SITUATION FINANCIERE

#### Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€  25 à 50 000€  50 à 80 000€  80 à 100 000€  100 à 150 000€  Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

Etes-vous assujetti à l'ISF ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

#### Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non  Oui - Si oui quel montant par an ? \_\_\_\_\_€

## VOTRE PATRIMOINE

### Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€  Entre 800 et 1 300 000€  Entre 1 300 000 et 2 570 000€  Supérieur à 2 570 000€

### Vous êtes :

- Propriétaire  Avec emprunt  Sans emprunt  Locataire

### Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : ..... €  
Immobilier locatif : ..... €  
Assurance Vie : ..... €  
Liquidités (livret A, ldd...) : ..... €  
PEA / Compte titres : ..... €  
Autres : ..... €

### Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt  Valoriser mon capital  Spéculation  
 Diversifier mon portefeuille  Revenus du capital  Autre : \_\_\_\_\_

### Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

### Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

## ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?  Oui  Non

### Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement  Epargne  Donation / Héritage  Revenus Foncier  Pension / Retraite  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

# PATRIMONIAL.FR

## DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

**Patrimonial.fr** est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)

## STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Intencial, Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475 Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Investment Managers, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest*  
25 Avenue Pierre 1er De Serbie  
75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

M.  Mme  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant



## LETTRE DE MISSION

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

### NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

### MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements pouvant aller jusqu'à 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises

### RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.  Mme  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

## COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseiller en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

- **Catégorisation AMF & ACPR, vous êtes considéré comme un Investisseur :**

- Non-professionnel
- Professionnel

## NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous avons étudié votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous avez renseigné dans la fiche de connaissance client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que notre mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

## RAPPEL DE VOS OBJECTIFS FISCAUX

Vous souhaitez réduire le montant de vos impôts.

## NOS RECOMMANDATIONS

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits il nous semble opportun d'investir dans :  
FCPI - FIP - FIP CORSE - FIP DOM - HOLDING.

## VOUS RECONNAISSEZ

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, ou notre site internet.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports, prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur)
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

## MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine.

À tout moment vous pouvez nous solliciter pour avoir des informations.

Vos situations personnelle ou financière sont amenées à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux. Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

# PATRIMONIAL.FR

## CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

### Entre :

#### Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

#### Co-Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

### Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

### ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

### ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

### Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099